

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2018

ACTIVITÉS AGRICOLES CULTURES MARINES - (N° 1330)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE16

présenté par
M. Pahun, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Au début de la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Ce droit de préemption peut également être utilisé »,

les mots :

« Le droit de préemption mentionné au premier alinéa peut également être exercé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.